

Le Monde Civil

Journal de CIVIVA,
fédération suisse du service civil
01/2023 | AZB, CH-1200 Genève, PP/Journal, Post CH AG

3 Plan en
trois étapes

4 En attente
d'excuses

6 Entretien avec
Ruedi Tobler

Aperçu et perspectives à l'assemblée générale

L'assemblée générale annuelle de CIVIVA a eu lieu le 22 mars 2023 à Berne. 2022 a été une année mouvementée avec quelques changements internes et de nombreux défis.

Cette année également, l'Assemblée a eu lieu à la maison de paroisse Paulus à Berne. 22 personnes se sont réunies pour faire un bilan de l'année 2022. Notre responsable pour la Romandie, Margot Chauderna, a commencé par présenter le rapport annuel 2022. La menace de la reprise du service civil par la protection civile a notamment été évoquée.

Changements du personnel

D'un point de vue du personnel, 2022 a apporté quelques changements. Ainsi, CIVIVA 2022 a accueilli Priska Seiler Graf et Fabien Fivaz à la co-présidence, en remplacement de Samuel Steiner et Lisa Mazzone. Au bureau, Luca Dahinden a pris la succession de Nicola Goepfert en tant que secrétaire général et Margot Chauderna celle de notre ancien responsable Romandie, Florian Schweri. C'est avec le cœur lourd que Piet Dörflinger, membre du comité de CIVIVA, a pris congé de Ruedi Tobler au nom de toutes les personnes présentes. Ruedi était membre du comité depuis la fondation de CIVIVA en 2010 et s'est en outre engagé, entre autres, dans le comité du Conseil suisse pour la paix. Merci, cher Ruedi, pour ton militantisme pacifiste pendant des décennies (voir p. 6). Heinz Bähler, également membre du comité du Conseil suisse pour la paix, a été élu pour lui succéder. Par ailleurs, l'Assemblée générale a élu Luc Arnold au poste de trésorier au sein du comité de CIVIVA (étant donné que la comptabilité sera réalisée en interne par Susanna Peters à partir de 2023, un contrôle de gestion par le comité est nécessaire). Bienvenue à Luc et Heinz. Parmi les membres du comité actuel, Annina Grob, Lukas Sägger, Martin Weder, Piet Dörflinger et Zeno Casella ont été réélus à l'unani-



Exposé passionnant de Pieth Dörflinger lors de l'AG (photo : Margot Chauderna).

mité et chaleureusement applaudis. En raison de la durée de son mandat de deux ans, Mathieu Senn, membre du comité, n'a pas eu besoin de se présenter à la réélection.

Perspectives de l'Office fédéral

Christoph Hartmann, directeur de l'Office fédéral du service civil (CIVI), a ensuite présenté aux personnes réunies un rapport sur les affectations de civilistes dans l'encadrement des réfugiés. En outre, le « projet pilote d'assistance ambulatoire », dans le cadre duquel il y a eu près de 100 affectations de civilistes, a été abordé.

Priska Seiler Graf a fait un rapport du Palais fédéral et s'est aventurée à regarder vers l'avant en vue de la session spéciale de mai. De dangereux efforts visant à fusionner la protection civile et le service civil sont à l'ordre du jour. Priska a souligné que CIVIVA s'y opposerait avec véhémence et ferait du lobbying. Fabien Fivaz a conclu l'exposé de la co-présidence en soulignant le manque de clarté concernant le sous-effectif allégué de la protection civile. Il a fait référence à la consultation en cours jusqu'au 2 mai (cf. p. 3). (red)

Luca Dahinden & Gregor Szyndler

Editorial

Nouvelle année, nouveaux défis



Luca Dahinden, secrétaire général de CIVIVA

Bienvenue dans le premier « Monde Civil » de l'année 2023. Même si l'année est encore jeune, elle n'a pas commencé tranquillement chez CIVIVA. En décembre dernier, j'ai pris la

succession de Nicola Goepfert en tant que secrétaire général et j'ai dû immédiatement défendre le service civil politiquement avec un grand engagement. Mais parlons d'abord un peu de moi :

Salut ! Je m'appelle Luca Dahinden, je n'ai que 27 ans et, à côté de mon travail de secrétaire général de CIVIVA, je suis en train de faire un Master en Sciences politiques à l'Université de Lausanne. Je m'y spécialise dans les mouvements sociaux, les formes de protestation dans les contextes autoritaires et les nouvelles formes de participation politique. J'ai grandi dans une famille pacifiste et antimilitariste de la ville de Zurich et j'ai été politisé par la guerre en Irak en 2003. Le hasard a voulu qu'après des années

d'engagement politique, principalement sur des thèmes liés à l'égalité, je me retrouve à nouveau dans la politique de paix. Pour 2023, nous avons besoin de plus de politique de paix - plus de politique en faveur du service civil !

L'année 2023 a commencé avec le lancement d'une consultation qui veut obliger les civilistes à faire une partie de leur service dans la protection civile (cf. p. 3). CIVIVA s'est bien sûr dessus et combat cette demande. De plus, le 6 mars, le Conseil des États a décidé de suivre le Conseil national et de relancer la révision de la loi sur le service civil. Une révision réalisée en 2019 et qui avait été rejetée par le Conseil national en 2020. Après cette décision du Conseil des États, nous devons une fois de plus combattre un projet dangereux pour le service civil.

Mais en 2023, je veux aussi essayer de passer à l'offensive et de me battre, par exemple, pour l'ouverture du service civil aux femmes et aux personnes sans passeport suisse. Car CIVIVA a des idées qui représentent des avancées pour la Suisse et la collectivité, alors que la fraction des opposants du service civil est restée bloquée dans la pensée de la guerre froide.

Contact

Genève: CIVIVA Fédération service civil suisse, 1200 Genève, www.civiva.ch

Bellinzona: Centro per la nonviolenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona, Tel.: 091 825 45 77, www.nonviolenza.ch, info@nonviolenza.ch.

Zurich: détails sous www.civiva.ch.

La Chaux-de-Fonds: Consultations (en français et en italien) chez Stefano (stefano.giamboni@civiva.ch)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro d'avril 2023; 50. édition; paraît 4 fois par an.

Abonnement annuel Fr. 25.- Pour les membres de CIVIVA l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo».

Editeur: CIVIVA, fédération suisse du service civil, 8000 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Zeno Casella, Margot Chauderna, Luca Dahinden, Lukas Säggerer, Mathieu Senn, Gregor Szyndler (rédacteur en chef), Ruedi Tobler.

Collaborations: Pierre Flatt, Peter Hug, Zoe Läuchli, Bruno Säggerer.

Tirage: 1600 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat.

Scanner le QR & faire un don!



Scanner le QR dans l'application bancaire ou accéder à la page de dons CIVIVA via le QR (premier résultat de recherche).

Devenez membre!

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenues en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch

Contact: CIVIVA, Fédération service civil suisse, 1200 Genève, Mail: secretariat@civiva.ch

Twitter: [@servicivilCH](https://twitter.com/servicivilCH)

Compte pour les dons: CH60 0900 0000 8559 4763 0



myclimate
shape our future

Plan en trois étapes

Peter Hug dresse un état des lieux des attaques actuellement menées contre le service civil. Il esquisse ainsi un dangereux plan en trois étapes des opposants, que nous devons résolument déjouer.

Le 6 mars 2023, le Conseil des Etats a transmis à une large majorité une motion du Conseil national visant à rendre massivement plus difficile l'accès au service civil par des tracasseries bureaucratiques. En plus, une consultation est déjà en cours pour que les civilistes puissent être contraints d'effectuer 80 jours dans la protection civile par la révision de plusieurs lois. Dans une 3ème étape, une modification de la Constitution permettra de détruire complètement le service civil dans sa forme actuelle et de le fusionner avec la protection civile et une partie du service sanitaire de l'armée dans une « obligation de servir dans la sécurité ».

Ce plan visant à démanteler le service civil est justifié par le risque de guerre. Pourtant, le Conseil fédéral lui-même indique clairement dans son rapport complémentaire sur la politique de sécurité de septembre 2022 que le risque d'une attaque terrestre contre la Suisse est toujours négligeable. Les risques les plus importants se situent toujours dans le domaine civil. En mars 2022 déjà, Mauro Mantovani, expert en stratégie de l'EPFZ, avait constaté que le risque que la Russie arrive un jour avec des chars et artilleries sur les rives du lac de Constance ou du Rhin était plus improbable que jamais. Pourtant, les opposants traditionnels au service civil, sous la direction des cercles nationaux-conservateurs et des responsables cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population, tentent de tirer un capital politique de la peur diffuse de la guerre.

Première étape

La motion, qui vient d'être approuvée par le Parlement, est intitulée « Augmenter l'effectif de l'armée en prenant des mesures pour le service civil ». Or, avec un effectif de 151'299 militaires, l'armée dépasse actuellement massivement la taille maximale autorisée par la loi, à savoir 140'000 militaires. Ce surplus d'effectifs est tout simplement illégal, puisque le délai légal de transition a expiré fin 2022. Grâce à des mesures internes à l'armée, il est désormais prévu de réduire le sureffectif de l'armée jusqu'en 2024 de telle sorte qu'il soit à nouveau possible d'argumenter sur un prétendu sous-effectif afin de maintenir la pression sur le service civil. La motion demande que tous les civilistes effectuent au moins 150 jours de service civil. Cela concerne également les civilistes qui n'auraient plus que quelques jours de service militaire à effectuer. De plus, une obligation d'affectation annuelle devrait réduire la marge



De nombreux dangers menacent le service civil (IMax Spring).

de manœuvre permettant de coordonner le service civil avec la formation ou les obligations familiales. Ces éléments, ainsi que d'autres chicanes exigées par la motion nécessitent une adaptation de la loi sur le service civil. Le Parlement a déjà rejeté des propositions similaires à l'été 2020.

Seconde étape

Jusqu'au 2 mai 2023, une consultation sur la révision de plusieurs lois est en cours afin que chaque civiliste puisse être contraint d'effectuer 80 jours de service dans l'une des plus de 300 organisations locales, régionales ou cantonales de protection civile : un mois de formation de base la première année, puis annuellement une semaine de cours de répétition par période de cinq ans, plus d'autres convocations réparties sur dix ans pour des affectations telles que le damage des pistes de neige, le montage et le démontage de tentes et la régulation du trafic pour des événements sportifs etc. Tout cela serait prioritaire : les civilistes pourraient à tout moment être arrachés à d'autres affectations et être contraints de suivre une formation ou d'effectuer des engagements dans la protection civile, ce qui ferait perdre toute possibilité de planification aux établissements d'affectation. Les civilistes resteraient eux aussi dans l'incertitude jusqu'à la fin de leur obligation de servir, ne sachant pas combien de jours ils devraient encore effectuer et où, et seraient toujours à la merci de l'arbitraire des organisations locales de protection civile. Le modèle à succès du service civil, qui mise fortement sur la responsabilité personnelle des établissements d'affectation et des civilistes, serait fortement menacé.

On ne voit pas pourquoi les civilistes

devraient résoudre les problèmes d'effectifs de la protection civile (qui ne sont de toute façon pas prouvés). La protection civile doit déjà veiller elle-même à son bon fonctionnement. Et en cas d'événement, la capacité à durer est mieux servie par l'engagement direct de civilistes en cas de catastrophe, l'assistance et la remise en état. Ces propositions doivent être combattues par tous les moyens, y compris un référendum si nécessaire.

Troisième étape

Immédiatement après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le Conseil fédéral a annoncé dans son deuxième rapport sur l'alimentation du 4 mars 2022 qu'il souhaitait démanteler entièrement le service civil au profit de deux modèles de service alternatifs. « L'obligation de servir dans la sécurité », qui a la

préférence des commissions parlementaires, prévoit de détacher de l'armée la plupart des capacités dans le domaine du sauvetage et des soins hospitaliers et d'attribuer ces tâches à une protection contre les catastrophes organisée uniquement au niveau cantonal, qui reprendrait en outre toutes les tâches assumées jusqu'ici par la protection civile et le service civil.

La cantonalisation du service civil et d'une partie de l'armée créerait une énorme nouvelle bureaucratie. La multiplication des jours de service à accomplir coûterait des centaines de millions de francs. Le Conseil fédéral lui-même indique dans son rapport qu'il n'y a pas de besoin pour cela. L'introduction d'une telle « obligation de servir dans la sécurité » nécessiterait une modification de la Constitution fédérale. Un exercice aussi coûteux, hautement bureaucratique et inutile n'aurait heureusement que peu de chance d'être accepté en votation populaire.

Peter Hug est historien et s'est occupé de la politique de paix, de sécurité et des affaires internationales au sein du PS de 2004 à 2020. Auparavant, il a longtemps été actif au sein du Service civil international (SCI).

Consultation en cours

Le délai de la consultation susmentionnée court encore jusqu'au 2 mai. CIVIVA a élaboré un modèle à cet effet, que nous mettons volontiers à disposition des personnes privées, des établissements d'affectation ou organisations intéressées. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à luca.dahinden@civiva.ch.

En attente d'excuses

Bruno Sägesser a été condamné il y a 50 ans pour avoir refusé de servir dans l'armée. A cette occasion, son fils, **Lukas Sägesser**, membre du comité de CIVIVA, revient sur un chapitre sombre de l'histoire suisse.

C'était il y a 50 ans, le 2 février 1973, lorsque mon père a comparu devant le tribunal militaire de Zofingue, accusé de refus de servir. Il a été condamné à 3 mois de prison – ferme. Il faisait ainsi partie des plus de 12'000 jeunes hommes condamnés entre 1968 et 1996 pour objection de conscience à l'armée. Dans la période suivant directement la Seconde Guerre mondiale, il n'y avait qu'une dizaine de condamnations par an. A partir des années 60, les cas ont augmenté et ont atteint leur maximum en 1984 avec 788 objections.

Punition variable

La condamnation de mon père était encore relativement légère par rapport à la peine maximale. La justice militaire répartissait les objecteurs de conscience en quatre catégories, en fonction de leurs motivations : elle faisait la distinction entre les motifs religieux, éthiques, politiques et idéologiques, et les autres. Depuis 1950, les accusés ayant des motifs religieux ont été moins sévèrement punis, comme mon père qui se réclamait de la théologie chrétienne en mettant l'accent sur l'exemple non-violent de Jésus-Christ. A partir de 1967, les raisons éthiques ont également eu un effet atténuant sur la peine. Il était décisif que les accusés justifient leur refus par des notions de « bien » et de « mal ». Des réflexions purement objectives sur le fait de savoir s'il était « bien » ou « mal » d'effectuer le service militaire conduisaient davantage à une classification du cas que des argumentations motivées par des considérations politiques et idéologiques. En général, on punissait aussi plus sévèrement ceux à qui le tribunal n'attestait pas d'un « grave conflit de conscience ». Les déclarations qui remettaient fondamentalement en question le sens et le but de l'armée ou du service militaire pouvaient, du point de vue des juges, relativiser ce cas de conscience. Selon l'argumentation de l'accusé et selon le juge, des peines de plus de douze mois pouvaient également être prononcées.

Conséquences de l'objection de conscience

Certains condamnés ont été exclus de l'armée et ont ensuite dû payer la taxe militaire. D'autres restaient membres de l'armée et



Les menottes ont trop souvent cliqueté entre 1968 et 1996 (Wikipedia).

pouvaient être sanctionnés une nouvelle fois en cas de nouveau refus. La procédure, la détention et l'inscription au casier judiciaire entraînaient un ostracisme social et des préjudices. Certains ont perdu leur travail à cause de leur condamnation, ont eu des difficultés à trouver un emploi par la suite, n'ont plus pu exercer le métier qu'ils avaient appris ou se sont éloignés de leur famille.

Critique internationale

La pratique de la Suisse a été critiquée à plusieurs reprises au niveau international. En 1967, dans une résolution, le Conseil de l'Europe a appelé tous les Etats membres à garantir le droit à l'objection de conscience dans l'armée. Il invoquait à cet effet la Convention européenne des droits humains. Amnesty International a également appelé la Suisse à modifier sa pratique à plusieurs reprises.

Ce n'est qu'à partir de 1991, grâce à la « réforme Barras », qu'il a été possible d'effectuer des travaux d'intérêt général au lieu de faire son service militaire, sans que cela ne donne lieu à une inscription au casier judiciaire, même si l'on continuait à être condamné par un tribunal militaire. En 1992, le peuple a accepté la modification de la Constitution, qui a conduit à l'introduction du service civil de remplacement avec la modification de la loi en 1996. Les souffrances et les destins personnels liés à la répression contre les objecteurs de conscience militaires n'ont toujours pas fait l'objet d'un travail historique. Au Conseil national, il y a eu jusqu'à présent deux tentatives de réhabiliter

les objecteurs de conscience militaires : en 1998, une motion de Peter Vollmer (PS) et en 2018, une initiative parlementaire de l'ancienne coprésidente de CIVIVA, Lisa Mazzone (Vert·e·s). Les deux interventions ont été rejetées par le Conseil national. Dans sa prise de position sur la première intervention, le Conseil fédéral a argumenté qu'il était « fondamentalement faux [...] de vouloir appliquer des critères sociaux et des valeurs

qui prévalent aujourd'hui à des faits qui se sont produits dans le passé ». Selon lui, la jurisprudence correspondait à la situation juridique de l'époque. Le Conseil fédéral a en outre fait référence à l'« initiative de Münchenstein » et à l'« initiative sur la preuve par l'acte » pour l'introduction du service civil, qui ont été rejetées par le peuple en 1977 et 1984. Il a interprété cela comme une légitimation démocratique de la pratique répressive. En ce qui concerne la deuxième intervention, la Commission de la politique de sécurité du Conseil national s'en est tenue en grande partie à la même argumentation. La dimension des droits humains a été ignorée.

Une mise à jour attendue depuis longtemps

Il est temps que le traitement répressif de la Suisse à l'égard des objecteurs de conscience et ses conséquences fassent l'objet d'un travail historique complet et que l'on travaille à la réhabilitation des personnes concernées. Si nous avons aujourd'hui le service civil en Suisse, c'est parce que des milliers de personnes étaient prêtes à aller en prison pour leurs convictions et à s'engager directement ou indirectement pour une alternative légale. La meilleure façon de leur rendre hommage est de s'opposer fermement aux attaques incessantes contre le service civil. En février 1973, mon père a été condamné. En avril 2023, je commencerai avec fierté et reconnaissance ma prochaine affectation de service civil. Le temps semble parfois s'écouler lentement. Pourtant, il ne reste pas immobile pour autant.

Que se passe-t-il au tessin ?

Les civilistes soutiennent l'agriculture de montagne

Zoe Läuchli est une agricultrice qui vit et travaille au Tessin, dans la Val Colla. Des civilistes sont souvent employés dans sa ferme. Zeno Casella l'a interviewée sur la contribution du service civil à son entreprise.

Pouvez-vous décrire brièvement votre activité ?

Il y a quelques années, j'ai repris la ferme de mes parents à Scareglia, dans la Val Colla, où nous élevons des vaches grises rhétiques selon les directives de Bio Suisse. Nous avons environ 20 têtes de bétail, pour les nourrir nous fauchons des pâturages dispersés dans la vallée qui ont une pente de plus de 50 %. Nous pratiquons donc une agriculture de montagne, biologique, exigeante mais aussi très précieuse pour la protection de l'environnement.

Depuis combien de temps employez-vous des civilistes ? Quelles sont les tâches pour lesquelles ils sont employés ?

Mes parents emploient des civilistes depuis le début de leur entreprise, il y a environ 25 ans

maintenant. Ils sont donc quelque peu des pionniers du service civil ! Dans notre entreprise, ils sont employés pour diverses activités : nous avons des tâches d'été et d'hiver, lorsque nous nous occupons de la forêt, par exemple. La principale activité des civilistes est cependant la fenaison et le nettoyage des pâturages : en raison de leur pente, une grande partie du foin doit être faite à la main, et pendant les mois d'été, nous avons donc besoin de beaucoup d'aide pour préparer l'hiver.

Quelle a été votre expérience jusqu'à présent avec les civilistes ?

Le bilan est généralement très positif : les civilistes nous apportent une aide énorme à un moment, l'été, où nous sommes très sollicités. Sans leur contribution, nous serions en grande difficulté : d'autres solutions sont certes possibles, mais elles sont loin d'être simples et n'auraient pas la valeur ajoutée qu'apporte le service civil. La motivation, les expériences personnelles et les valeurs que les civilistes apportent généralement avec eux sont très

enrichissantes, surtout dans un contexte familial comme le nôtre, où se créent des relations qui durent souvent des années.

Comment évaluez-vous la situation actuelle du service civil ? Espérez-vous des changements ?

Aujourd'hui, le service civil fonctionne très bien pour nous : nous avons parfois quelques difficultés à comprendre les subdivisions un peu rigides entre nos différentes tâches (fauchage, nettoyage des forêts, etc.), mais la coopération avec le centre régional est très bonne. Il serait intéressant d'imaginer d'ouvrir cette possibilité aux femmes également, mais je peux être satisfaite avec la situation actuelle : le service civil doit être préservé tel qu'il est. Dans notre cas il a prouvé son importance et sa validité !



Zeno Casella est membre du comité de CIVIVA. Il couvre tout ce qui a trait au service civil au Tessin.

Publicité

Dank der wertvollen Unterstützung von Zivildienstleistenden werden nicht nur unsere Bewohnerinnen und Bewohner, sondern auch ihre Angehörigen und unsere Mitarbeitenden im Alltag unterstützt und entlastet.

Im Burgerspittel im Viererfeld und am Bahnhofplatz in Bern suchen wir:

Zivildienstleistende zur Betreuung unserer Bewohnenden

Ihre Aufgaben

- Mithilfe in der Betreuung der Bewohnenden wie Gestaltung von Aktivitäten, Tagesbetreuung, Spaziergänge.
- Gruppenaktivitäten mit den Bewohnenden
- Verschiedene Ämtli wie Desinfektionsmittel auffüllen
- Mithilfe in der Hauswirtschaft

Zivildienstleistende als Allrounder technischer Dienst

Ihre Aufgaben

- Transporte von Mahlzeiten und Material
- Reinigung von Vorplatz, Gängen, Kellern etc.
- Mithilfe bei Renovationsarbeiten
- Reparaturarbeiten
- Einfachere Installationen in Bewohnerzimmern

Karin Hostettler freut sich über Ihre Bewerbung per E-Mail: karin.hostettler@burgerspittel.ch.



Der Burgerspittel

Correctif

Le Parc naturel Pfyng-Finges situé dans le Valais central cherche de suite ou à convenir:

Un civiliste en éducation à l'environnement & domaine du développement durable

- Collaboration à des projets d'éducation à l'environnement et à des formats de sensibilisation

- Soutien à la co-organisation et / ou à la réalisation de projets et de manifestations régionales durables

- Soutien de projets de commercialisation de produits régionaux

Nous nous réjouissons de votre candidature. Nous sommes à votre disposition pour toute question ou précision.

Contact et informations :

Parc naturel Pfyng-Finges
027 452 60 60
admin@pfyn-finges.ch
www.pfyn-finges.ch

Quelques approximations se sont glissées dans l'article « Devenir visible pour l'EA » (LMC 22/04). Nous souhaiterions y apporter les précisions suivantes. 1) Chaque année, environ 20'000 civilistes effectuent une affectation. Ce ne sont pas « environ 50'000 » civilistes qui cherchent une affectation. 2) Le cahier des charges est la base obligatoire et officiellement approuvée pour les tâches de toutes les affectations de service civil. Les établissements d'affectation n'ont pas le droit d'en modifier le contenu ou la formulation. Toutefois, les EA peuvent utiliser des images, des liens ou des textes intégrés appropriés lors de la publication d'affectations sur leurs propres canaux. 3) Il n'est pas permis d'offrir des bons en contrepartie de la recommandation d'un civiliste. L'ordonnance sur le service civil (article 69, 2ème alinéa) interdit aux établissements d'affectation de verser des prestations pécuniaires en plus de l'argent de poche et des frais.

La rédaction vous prie de l'excuser pour ces imprécisions. Le message de base du texte ne change pas : les établissements d'affectation doivent s'efforcer de recruter des civilistes. (red)

Antenne Romande

Lac Noir

Lors du service civil, nous sommes souvent seul sur nos lieux d'affectation. Mais il y a une occasion où nous avons le plaisir de faire la connaissance d'autres civilistes : lors des semaines de formation au lac Noir ! Ces semaines sont obligatoires pour la plupart des affectations qui font plus de 54 jours. C'est donc mi-forcés, mi-ravis d'avoir une pause dans notre travail que nous prenons la route du Lac Noir. Le lundi matin, des bus nous attendent à la gare de Fribourg pour nous emmener jusqu'au campus. Sur place, nous devons nous engager dans une file interminable pour procéder au check-in et prouver que nous sommes bien présents. Les clés en main, nous pouvons ensuite découvrir notre chambre et les nouveaux tags et graffitis (souvent obscènes) inscrits dans les couloirs. Parmi les centaines de jeunes hommes qui passent chaque semaine entre ces murs (originellement blancs), certains ne peuvent résister à l'envie d'exprimer leur créativité un feutre noir à la main. Après un premier repas à la cafétéria, à laquelle il faudra à chaque fois s'habituer, commence la partie officielle de la semaine. Étant convoqués pour une formation, notre journée est remplie de cours. Le contenu varie entre théorie, exercices pratiques et exemples tirés de l'expérience des formateurs et formatrices. L'échange avec les autres civilistes permet aussi d'avoir un point de comparaison avec nos situations personnelles. Si ces cours ne révolutionnent souvent pas notre manière de travailler, ils nous permettent de la questionner et de lui donner un ancrage théorique. Vient ensuite le deuxième aspect de la semaine, celui qui commence à la fin des cours à 17h. À part le repas du soir, nous n'avons officiellement plus rien à faire. Alors il faut bien s'occuper, et c'est l'occasion de s'amuser un peu avec les autres civilistes. On passe souvent des soirées sympathiques à jouer aux cartes, aux jeux vidéo, à boire des verres, à fumer dehors ou à faire du sport avec nos camarades de classe ou de chambre. Ce n'est pas rare de faire une sortie pour aller manger une pizza, moment convivial et changement culinaire plus que bienvenu. En moins d'une semaine, on aura discuté, rigolé, débattu et joué avec des gens qui seront devenus des amis pendant cinq jours et qu'on ne reverra plus par la suite. La richesse de la semaine au Lac Noir ne réside donc pas forcément dans la formation que l'on obtient, mais aussi dans la rencontre avec les autres civilistes de toute la Suisse.

Mathieu Senn, comité du CIVIVA.

Ruedi Tobler démissionne du comité directeur de CIVIVA

Merci, Ruedi !

Tu as été condamné 16 fois pour avoir refusé d'effectuer ton service militaire et ton service dans la protection civile, et tu as été emprisonné 12 fois. Comment cela s'est-il passé ?

En 1963, j'ai refusé le service militaire et j'ai été condamné. Avec 3 mois, la sentence était clémente – mais je n'ai pas été exclu de l'armée. Ces gens voulaient sans doute me donner une chance d'être plus raisonnable et de m'engager dans l'armée, je suppose.

Que s'est-il passé après ton incarcération ?

En prison, j'ai reçu un autre ordre de marche. Hansjörg Braunschweig m'a conseillé et a renvoyé l'ordre de marche. Il est en effet interdit d'envoyer des convocations à quelqu'un qui est en prison. Hansjörg était le président du Conseil Suisse pour la Paix, il était également avocat et travaillait pour l'autorité de tutelle. Il a défendu de nombreux objecteurs de conscience. Nous avons distribué des tracts présentant mon cas devant le centre de conscription. J'y suis allé et j'ai expliqué que l'ordre de marche n'était pas valable. Je m'attendais à un procès qui m'aurait exclu de l'armée. Mais rien ne s'est passé ! Ce n'est qu'après que Verena et moi nous sommes mariés et avons déménagé à Pfäffikon ZH, que mon cas a été porté devant la justice militaire. Dans mon nouveau district militaire, c'est un « chien fou » qui officiait. Particulièrement piquant : lors de mon deuxième procès, le procureur était un auditeur militaire que je connaissais pour m'être engagé dans « l'Initiative pour l'interdiction de l'exportation d'armes ». Il avait mis à la porte l'entreprise Bühler dans les années 60, lorsque celle-ci avait été prise en flagrant délit de contrebande d'armes au Biafra. Le même type qui avait plaidé l'objection de conscience auprès des trafiquants d'armes devait maintenant se prononcer sur mon objection de conscience.

Mais il était partial, non ?

Il a assuré que nos antécédents n'avaient aucune incidence sur son impartialité. Pour le prouver, il m'a également demandé d'invoquer des raisons de conscience. Ainsi, je n'ai pas dû aller en prison, mais j'ai pu travailler en semi-détention dans un hôpital de Winterthur. Pendant la journée, j'étais infirmier auxiliaire et le soir, on m'enfermait dans ma cellule. Nous, objecteurs de conscience, avons servi de public-test pour cette nouvelle forme d'exécution des peines. Le tribunal a confirmé mon objection de conscience. J'ai été condamné à cinq mois plus l'exclusion de l'armée et j'ai été affecté à

la protection civile. J'ai refusé de la faire, tout comme j'ai refusé de payer la taxe d'exemption.

Comment allait ta femme, qui a vécu tout cela de près ?

Vreni en a souffert. Finalement, nous sommes parvenus à un compromis. Je continuais à ne pas payer mes taxes d'exemption de l'obligation de servir, mais je laissais trainer le bulletin de versement. Ainsi, Vreni pouvait s'en occuper et j'avais moins de problèmes (il sourit).

Quelles ont été les conséquences de ton refus de servir sur ta vie ?

C'était quand même une situation assez difficile. Mais il y avait beaucoup de gens qui avaient plus de malchance que moi. Mon refus m'a même permis de faire une carrière dans le théâtre. Le metteur en scène Erich Holliger de Bâle voulait monter un procès pour refus du service militaire. J'ai rejoué mon premier procès dans le rôle principal. Les juges étaient assis dans le public et le public participait au jugement. J'ai été acquitté. Nous sommes même partis en tournée. Cela a été une révélation. Ce qui entraînait de sérieuses difficultés professionnelles pour de nombreux objecteurs de conscience m'a même aidé.

Il faut que tu développes cela !

Premièrement, je me suis rendu compte que le théâtre n'était pas fait pour moi. Et plus tard, je me suis inscrit à la section zurichoise du SSP. Ils avaient mis un poste au concours pour leur journal. J'ai pensé que je n'avais aucune chance en postulant. A cette époque, le conseiller d'Etat Gilgen sévissait à Zurich. Il a pris des mesures très sévères d'interdiction professionnelle contre les objecteurs de conscience et les professeurs et enseignants de gauche. Et lors de l'assemblée du SSP, lorsque je me suis présenté aux élections, mon histoire d'objecteur de conscience a été présentée une bonne de m'élir et j'ai obtenu le poste.

A quoi pourrait ressembler un travail sur la persécution des objecteurs de conscience ?

La persécution des objecteurs de conscience est l'une des nombreuses histoires non traitées en Suisse – il suffit de penser aux Enfants de la grand-route ou aux «Verdingkinder», les enfants qui ont été placés d'office par les autorités. De telles questions concernent en fin de compte le rapport aux droits de l'homme.

Questions posées par Gregor Szyndler.